Les Saoudiennes pourront faire du vélo. L'ADAV y était ?

Après le partenariat établi entre l’ADAV et le Qatar le 1er avril dernier, il semble que l‘association lilloise étende son action en Arabie Saoudite. Les Saoudiennes sont maintenant libres d’enfourcher une bicyclette. Les cyclistes doivent toutefois être habillées avec pudeur et ne pas utiliser leur vélo pour faire les courses. Il semble que l’antenne ADAV de Riyad n’ait pas pu déployer l’opération « mes courses à vélo ».

Pour United-Press-Sonnette

F Devred

*[NDLR : elles doivent être entièrement voilées, accompagnées d'un homme de leur famille, et éviter les zones de forte affluence. Dans ces conditions, pédaler n'est plus un délit.*

*En 2015, elles pourront voter (et se présenter) aux élections municipales. Mais a priori, elles ne pourront pas utiliser leur vélo pour cette action civique, celui-ci devant rester exclusivement réservé à la distraction.*

*Les touristes ne sont pas concernées]*.